

C'est bien sincèrement que nous l'avons dit, et nous le répétons aujourd'hui bien sincèrement: Nous accueillerons toujours avec reconnaissance les observations, les critiques mêmes qui nous seront adressées et qui tendront à nous rappeler, si jamais nous pouvions les oublier, les saintes règles de la liturgie romaine. Aussi nous sommes-nous empressé de publier la lettre de M. l'abbé Riquier, qui nous a été remise loin de Paris, et trop tard pour qu'il ait été possible de l'insérer dans notre précédent numéro.

Sur la question de savoir s'il y a abus de chanter des cantiques en langue vulgaire à certains moments du service divin, par exemple, à la grand'messe, pendant l'exposition du Saint-Sacrement, et même pendant la plus grande partie d'une messe basse, il n'y a pas la moindre divergence d'opinion entre M. l'abbé Riquier et nous, comme aussi nous admettons qu'il y a abus à toucher l'orgue aux endroits où il est de règle liturgique que l'orgue doit garder le silence. Nous sommes sur ces points d'accord avec M. l'abbé Riquier, et nous sommes charmé d'avoir l'occasion de lui dire que nous nous regardons tenu à la même obéissance envers l'Église, soit qu'il s'agisse d'un article de foi, soit qu'il s'agisse d'une simple règle de liturgie ou de discipline. L'un ne nous coûte pas plus que l'autre.

Maintenant, est-ce à dire que nous ayons favorisé le genre d'abus dont il vient d'être parlé par la publication des cantiques du P. Brydayne sur les différentes parties de la messe, pour la Communion et pour l'Élévation de la sainte Hostie, ou la Bénédiction du Très-Saint-Sacrement? Est-ce à dire qu'alors même que ces cantiques ne devraient être chantés dans aucune circonstance, il nous serait interdit de les donner à nos lecteurs? C'est ici que M. l'abbé Riquier nous semble aller beaucoup trop loin, et, qu'il nous permette de lui dire, qu'il déplace la question en ce sens que d'un cas particulier et exceptionnel, il tire une conséquence générale. Un mot d'explication suffira, nous en avons la confiance, pour tout éclaircir et pour clore, dès le début, ce petit débat; et ce mot, le voici: c'est que les cantiques désignés ci-dessus n'ont nullement été composés pour être chantés à une messe basse ordinaire, mais bien, mais seulement aux messes des missions. Le cantique: *Plein d'un respect*, est formellement intitulé, dans les diverses éditions des cantiques de Brydayne: « Pour les différentes parties des messes de la Mission. » Les deux autres ont une destination analogue. Le cantique pour la Communion n'est autre chose qu'une suite d'actes de foi, de désir, d'admiration, d'actions de grâces, etc., etc., avant et après la communion. Nous ne sommes qu'un simple laïque; nous ne sommes ni casuiste, ni théologien; mais nous // 87 // concevons fort bien que dans la solennité d'une communion générale de retraite ou de mission, lorsque le célébrant a, pendant une heure et plus, à distribuer l'Eucharistie à mille, douze cents et quinze cents personnes, l'autorité ecclésiastique permette de remplir la longueur de la cérémonie par le chant des cantiques. Il faut bien qu'il en soit ainsi, car c'est ce que nous avons toujours vu. Nous tenons à dire encore que dans les divers recueils des cantiques du P. Brydayne qui ont passé par nos mains, tous les cantiques, toutes les prières défilent sous le titre courant de: « Prières pour les missions, » et que les éditions multipliées qui en ont été faites, avec ou sans les airs notés, portent: *Cantiques spirituels et prières, soit à l'usage des missions royales du diocèse d'Alais, soit simplement à l'usage des missions*. Le seul tort, ou plutôt, la seule inadvertance que nous ayons à nous reprocher, en donnant les deux premiers cantiques du P. Brydayne, est d'avoir négligé de faire connaître leur destination première. Nous avons réparé cet oubli dans un second tirage du cantique *Plein de respect*. Mais, véritablement, sommes-nous bien coupable d'avoir supposé que le nom du P. Brydayne disait tout? Qui dit le P. Brydayne dit le missionnaire par excellence; qui dit le P. Brydayne dit aussi le triomphe du cantique vulgaire élevé à sa plus haute puissance d'action sur les fidèles assemblés. Qui ne sait aujourd'hui que le P. Brydayne, montant en chaire, débutait

parfois par entonner un cantique qu'il chantait d'une voix harmonieuse et sonore, et qu'alors, plein de son sujet, il paraphrasait les strophes de ce cantique, et tirait de ce texte une foule de réflexions propres à produire la plus vive impression sur les esprits? Que l'on ouvre la vie du P. Brydayne par le saint abbé Carron, et l'on verra l'importance que le missionnaire mettait au chant des cantiques. Se figurerait-on, par hasard, le P. Brydayne évangélisant pendant plus de quarante ans environ cent diocèses de France, et bravant, au vu et au su des évêques qui l'accueillaient avec des effusions de respect et d'admiration, les prescriptions liturgiques ordonnées par eux? Et puisque nous venons de nommer l'historien de Brydayne, ne pourrait-on pas aussi l'accuser de tendance *anti-liturgique*, puisqu'il vante précisément deux des cantiques que l'on nous reproche d'avoir publiés? Écoutons-le: « Plusieurs de ces cantiques, entre autres ceux qui commencent par ces mots: *Plein d'un respect mêlé de confiance*, sur le Saint-Sacrifice de la Messe; et cet autre, si touchant et si beau: *Sur cet autel*, sont dans toutes les bouches, et de célèbres musiciens ont mis l'air de ce dernier à trois ou quatre parties avec accompagnement » (1). En vérité, nous nous trouvons fort excusable d'avoir remis au jour des cantiques que le saint abbé Carron exalte en ces termes.

Voilà ce que nous avons à répondre à M. l'abbé Riquier. Nous ne regrettons nullement cette petite discussion, qui aura fourni à ce savant ecclésiastique l'occasion de nous préciser les parties de l'office où le chant des cantiques peut être admis, et de nous faire connaître les décrets et ordonnances qui en règlent l'emploi. De notre côté, cette occasion nous aura été précieuse si nous avons pu rassurer M. l'abbé Riquier sur la sincérité de notre respect pour les prescriptions liturgiques, en même temps que nous avons signalé une exception que l'usage semble avoir déjà consacrée, et sur le maintien ou l'abandon de laquelle il ne tient qu'à l'autorité ecclésiastique de se prononcer définitivement. // 88 //

En attendant, M. l'abbé Riquier nous permettra de lui dire que nous n'éprouvons aucun remords d'avoir donné les cantiques de Brydayne, et qu'il en serait ainsi alors même que ces cantiques seraient aujourd'hui réputés *inutiles* dans le culte. Il n'est jamais inutile d'offrir de bons modèles à ceux qui s'exercent dans la poésie et la musique religieuses. Notre honorable contradicteur nous accordera que nous avons été au moins bien inspiré, puisque nous avons eu le bonheur de nous rencontrer avec un éminent prélat que nous avons coutume de prendre pour guide dans tout ce qui se rapporte au chant d'église, et qui, à propos de cantiques, s'exprime ainsi qu'il suit: « On aura soin de conserver l'usage de certains anciens cantiques, qui, avec leurs anciens airs, restent le type le plus pur de ce genre religieux et naïf. Sans parler de tout ce qu'il y a de foi dans les paroles, le chant lui-même de ces pieuses vieilleries est ordinairement très-bon; et puisque l'occasion s'en présente, nous ferons remarquer avec le cardinal Bona que jamais un peuple n'a changé le caractère de sa musique primitive, sans que ce changement ait été un malheur pour la musique elle-même et pour les mœurs publiques (1). »

Il nous semble que ces lignes de Mgr Parisis caractérisent admirablement le style des cantiques du P. Brydayne; et qui sait si elles ne sont pas dues au souvenir de quelqu'une des inspirations de l'illustre missionnaire du XVIII<sup>e</sup> siècle?

---

(1) *Le modèle des prêtres ou la vie de J. Brydayne*, par l'abbé Carron, éditin de Séguin aîné, p. 115. Avignon, 1844.

(1) *Instruction pastorale de Mgr l'Évêque de Langres, sur le chant d'Église*, p. 79, Paris, 1846.

**LA MAÎTRISE, 15 octobre 1859, pp. 86-88.**

Journal Title:	LA MAÎTRISE
Journal Subtitle:	JOURNAL DES GRANDES ET DES PETITES MAÎTRISES
Day of Week:	
Calendar Date:	15 October 1859
Printed Date Correct:	Yes
Volume Number:	6
Year:	3 <sup>ème</sup> année
Series:	None
Issue:	15 Octobre 1859
Livraison:	None
Pagination:	86-88.
Title of Article:	LETTRE SUR L'USAGE DES CANTIQUES EN LANGUES VERNACULAIRES.
Subtitle of Article:	None.
Signature:	J. D'ORTIGUE.
Pseudonym:	None
Author:	Joseph d'Ortigue
Layout:	Internal Text
Cross-reference:	Réponse à une lettre de l'abbé Riquier, publiée pp. 84-86.